

Club Nautique de Lorient      Compétition LE RETOUR A LA BASE  
Classe IMOCA                      Date 30/11/2023

BATEAU N° BOAT N°	CLASS(E)	FAITS ET REGLE FACTS AND RULE	DECISION
NEXANS ART & FENETRE	IMOCA	IC 1.7.2 le bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il ne peut pas revenir du côté pré-départ de la ligne pour se conformer au point (a) de la définition Prendre le départ, et recevra, sans instruction, une pénalité de 5 heures. (Ceci modifie les RCV A4, A5 et A11).	Le bateau reçoit sans instruction, une pénalité de 5 heures. IC 1.7.2 Cette pénalité sera à effectuer selon les modalités précisées dans IC 13.5. Elle devra être effectuée au plus tard 48h après le départ (sauf dérogation exceptionnelle de la direction de course du fait des conditions météorologiques) (Ceci modifie RCV 28.1 et 63.1).

Transmis le 30/11/2023 à / *Transmitted at* 16H05 mn UTC

directement / *directly* par Wathapps  et par radio / *by radio*

Ce document sera envoyé par mail au bateau NEXANS ART & FENETRE

Yvon POUTRIQUET président du comité de course  
***Original signé***

Affiché à / *Posted at* 19 H 00 mn UTC sur le site internet de la course « **le retour à la base** »